

Communauté de Communes  
des Deux Morin  
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan de zonage n°16/31

Montolivet 2/3

12 000

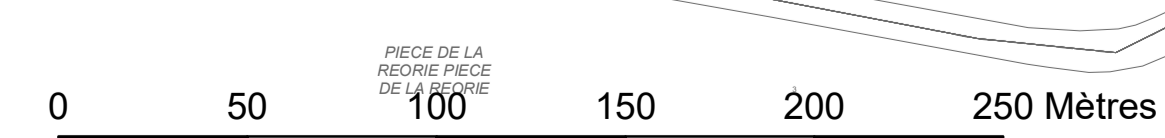

Vu pour être annexé à la délibération du XXXX/XXXX  
arrêtant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à La Ferté-Gaucher,  
Le Président,

**DOCUMENT  
PROVISOIRE**

ARRÊTÉ LE : XXXXXXXX  
APPROUVÉ LE : XXXXXXXX

Réalisé le : 06/07/2023



**Légende**

- Éléments de contexte :**
- Surfaces en eau
- Éléments de patrimoine bâti à préserver au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme :**
- Éléments ponctuels : construction, statue, calvaire, ...
  - Éléments linéaires : mur, muret, ...
  - Éléments surfaciques : jardin remarquable, ensemble d'une propriété, ...
- Éléments de patrimoine naturel à préserver au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme :**
- Éléments ponctuels : arbre, ...
  - Éléments ponctuels : mare, ...
  - Éléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
  - Éléments linéaires : fossé, rû, ...
  - Éléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'lot de verdure à préserver, ...
  - Éléments surfaciques : ripisylve, ... (Source : SAGE des 2 Morin)
- Espaces Boisés Classés :**
- Espace Boisé Classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme
- Changements de destination :**
- Bâtiment pouvant connaître un changement de destination au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme
- Emplacements réservés :**
- Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme
- Orientations d'Aménagement et de Programmation :**
- Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Risque inondation :**
- Secteur soumis au risque d'inondation (Hors PPRI)
  - Secteur soumis au risque d'inondation (PPRI)
- SAGE des 2 Morin :**
- Zone à enjeux humides du SAGE des 2 Morin
- Cônes de vue :**
- Cône de vue à étudier
- Diversité commerciale :**
- Bâtiment identifié au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme (B. Doue)
- Informations :**
- Site pollué (à Saint-Cyr-sur-Morin)
  - Ancienne carrière souterraine (à Saint-Cyr-sur-Morin)
  - Construction manquante au cadastre
  - Axe de ruissellement

- Zones et secteurs :**
- A déterminer :**
- ? : A demander
- Zones urbaines :**
- UA : Zone urbaine de centre ancien
  - UAp : Sous-secteur de coeur de bourg historique
  - UB : Zone urbaine mixte
  - UH : Zone urbaine des hameaux
  - UX : Zone d'activités économiques
  - UY : Zone de l'aérophalte (à la Ferté-Gaucher)
  - UF : Zone de friches
- Zones à urbaniser :**
- 1AU : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
  - 1AUE : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics
  - 1AUX : Zone à urbaniser à vocation économique
  - 1AUY : Zone à urbaniser à vocation économique dédiée à l'aérophalte (à Chartrongres)
- Zones agricoles :**
- A : Zone agricole
  - Ah : Secteur agricole d'habitat isolé
  - Al : Secteur agricole de loisirs (à La Ferté-Gaucher)
  - Ap : Secteur agricole de protection paysagère (à Doue et Villeneuve-sur-Bellot)
  - Ac : Secteur agricole paysager (cônes de vue à Villeneuve-sur-Bellot et Sablonnières)
  - Ax : Secteur agricole spécifique
- Zones naturelles :**
- N : Zone naturelle
  - Nh : Secteur naturel d'habitat isolé
  - Nj : Secteur naturel de jardins (parc, coeur d'lot)
  - Ni : Secteur naturel de loisirs
  - Npv : Secteur naturel d'énergies renouvelables (à Saint-Cyr-sur-Morin)
  - Np : Secteur naturel de prairies permanentes classées en zone Natura 2000
  - Nzh : Secteur naturel de zones humides avérées du SAGE des 2 Morin